



Plan climat-air-énergie territorial Plaine Limagne

Programme d'action

Version adoptée en conseil communautaire
le 24/09/2019

ADOPTER UNE CHARTE D'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE ET COMMUNAL

N° 1-1

↘ GES

×

↗ Qualité Air

×

↘ Conso énergie

×

↗ EnR

×

Adaptation

×

Axe stratégique

Assurer l'exemplarité des collectivités

Contexte : Le PCAET doit constituer un fil conducteur dans l'ensemble des champs d'intervention de l'intercommunalité et des communes la composant, du patrimoine bâti en passant par les services à la population et les politiques publiques. En effet, les collectivités publiques ont un rôle majeur à jouer pour montrer la voie aux habitants et acteurs du territoire.

Le patrimoine bâti est un excellent point de départ à la mise en opérationnalité des ambitions de transition écologique. Si la construction des équipements bâtis est soumise à réglementation thermique incluant des ambitions de réduction du poids carbone (RT 2020, E+C-), l'enjeu réside principalement sur le bâti existant qu'il faut rénover pour réduire consommation et dépenses énergétiques, émissions de gaz à effet de serre tout en améliorant le confort et la qualité de l'air intérieur.

Aussi, la CCPL ambitionne de rédiger une charte d'engagement communautaire et communal avec une valeur politique forte, afin de porter l'aspiration du territoire pour la transition énergétique et notamment par la réalisation de bâtiments publics à haute valeur environnementale.

Comment ? :

- Mettre en place un groupe de travail en interne à la CCPL composé d'élus et des services (communautaires et communaux), assisté par des experts, pour définir les termes de la charte d'engagement et fixer les niveaux d'ambition en termes de valeur environnementale répondant aux enjeux du PCAET ;
- Soumettre cette Charte d'engagement au vote des conseils municipaux et communautaires ;
- La mettre en application avec un comité de suivi voire de révision régulier, orchestré par la CCPL

Maître d'ouvrage :

CCPL

Maître d'œuvre :

Auhme (rédaction)
CCPL (mise en œuvre)

Partenaires :

Communes, CAUE, DRAC (ABF), DDT

Objectifs opérationnels :

Engager les communes-membres et la communauté de communes dans la définition et la mise en œuvre de stratégies prenant en compte les enjeux du PCAET sur leur patrimoine bâti et plus largement les services et politiques publiques.

Indicateurs de réalisation :

- Rédaction de la charte
- Niveau d'adoption de la charte d'engagement en conseil communautaire et dans les conseils municipaux

Indicateurs d'impact :

- Nombre de bâtiments rénovés
- Nombre d'actions, services, politiques publiques intégrant les enjeux du PCAET
- Consommation énergétique / production d'énergie / limitation des gaz à effet de serre
- Recours à des matériaux locaux et à faible bilan carbone
- Amélioration de la qualité de l'air intérieur et extérieur

Coût :

Réalisé par l'Auhme dans le cadre de l'adhésion de la CCPL à l'Auhme. Participation en unités d'œuvre de la CCPL et des partenaires pour la rédaction de la Charte d'engagement et du suivi de sa mise en œuvre sur les projets des communes et de l'intercommunalité.

2019

2020

2021

2022

2023

2024

- €

- €

- €

- €

- €

- €

Calendrier :

2020 (second semestre)

Chiffre(s) clé(s) diagnostic :

Le secteur tertiaire pèse pour 6 % des consommations (33 GWh) et 3 % des consommations (5 kteqCO₂/an)

SE DOTER D'UNE INGÉNIERIE TERRITORIALE NEUTRE SUR LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE ET COMMUNAL

N° 1-2

↘ GES X	↗ Qualité Air X	↘ Conso énergie X	↗ EnR X	Adaptation X
------------	--------------------	----------------------	------------	-----------------

Axe stratégique : Assurer l'exemplarité des collectivités

Contexte : Le budget énergie des collectivités représente une part non négligeable de leurs charges de fonctionnement. Face à l'augmentation du prix des énergies, ces charges risquent de fait de s'alourdir alors que le poste énergie est encore un des rares postes sur lequel des marges de manœuvre sont possibles.

Parallèlement, les collectivités quelle que soit leur taille ne disposent pas toujours d'une expertise suffisante pour agir sur ce poste. C'est en cela que le dispositif du Conseil en énergie partagé (CEP) porté par l'Aduhme est utile : il consiste en effet en la mutualisation entre les collectivités adhérentes à l'agence locale d'une expertise technique avérée pour agir en vue de réduire consommations et dépenses d'énergie et de limiter leur empreinte carbone.

Comment ? : Pour chacune des communes et l'intercommunalité, le conseiller en énergie partagé déploie la méthodologie suivant :

1. Elaboration et consolidation du profil énergétique du patrimoine bâti et non bâti (éclairage public) de chaque collectivité :
 - a. Visite de l'ensemble du patrimoine bâti ;
 - b. Analyse de l'ensemble des factures d'énergie des 3 dernières années (électricité, gaz naturel, propane, fioul, bois...);
 - c. Identification des bâtiments les plus énergivores sur la base d'indicateurs (kWh/m², €/m²...).
2. Définition avec la collectivité d'un schéma directeur / programme d'actions pour permettre d'anticiper et de hiérarchiser l'entretien et la rénovation du patrimoine :
 - a. Ajustements tarifaires des contrats de fourniture d'énergie et améliorations sans investissement ;
 - b. Investissement sur des équipements qui auront un impact direct sur les consommations d'énergies (isolation, fenêtres, chaudières, ...);
 - c. Appui à la rénovation complète de bâtiments publics jugés très énergivores (expertise technique auprès de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre, recherche de financements...);
 - d. Identification du potentiel de diversification énergétique (solaire thermique et photovoltaïque, bois-énergie, géothermie...).
3. Participation à la rédaction des cahiers des charges pour lancer des missions spécifiques assurées par des bureaux d'études : audits bâtiment, maîtrise d'œuvre de rénovation (chaufferies, fenêtres, GTB, démarche globale), renégociation des contrats d'exploitation et d'entretien, etc. ;
4. Suivi des projets des collectivités et accompagnement des maîtres d'œuvres et autres BET ;
5. Mettre en œuvre un suivi des consommations d'énergie dans le temps pour évaluer les économies après les travaux ;
6. Réalisation d'un rendu annuel en conseil communautaire

Maître d'ouvrage : CCPL	Maître d'œuvre : Aduhme	Partenaires : Communes
-----------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

Objectifs opérationnels :
Accompagner les communes et la CCPL dans la gestion énergétique optimale de son patrimoine.

Indicateurs de réalisation :	Indicateurs d'impact :
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de profils énergétiques à jour • Nombre de projets de rénovation énergétique de bâtiments publics accompagnés 	<ul style="list-style-type: none"> • Economie générée en kWh pour la consommation • Economie générée en € pour la dépense • Economie générée en teqCO₂

Coût :
153 193 €

2019	2020	2021	2022	2023	2024
23 193 €	24 000 €	25 000 €	26 000 €	27 000 €	28 000 €

Calendrier : 2019-2024	Chiffre(s) clé(s) diagnostic : Le secteur tertiaire pèse pour 6 % des consommations (33 GWh) et 3 % des consommations (5 kteqCO ₂ /an)
----------------------------------	---

FAIRE DE PLAINE LIMAGNE UN EPCI EXEMPLAIRE EN TERMES D'ÉCO-RESPONSABILITÉ

N° 1-3

↘ GES

×

↗ Qualité Air

×

↘ Conso énergie

×

↗ EnR

×

Adaptation

×

Axe stratégique

Assurer l'exemplarité des collectivités

En tant que pilote et chef d'orchestre de la transition énergétique et écologique sur le territoire, la CCPL se doit d'être exemplaire dans son propre fonctionnement.

La CCPL mettra en place un plan d'action et de prévention afin de respecter au mieux l'environnement, notamment :

- Réduction de la consommation de papier (et notamment respecter l'article 79 de la loi TECV),
- Réduction du volume de déchets collectés par les services,
- Suppression des objets en plastique à usage unique,
- Compostage des déchets fermentescibles,
- Privilégier, pour les manifestations internes et externes, l'achat de produits locaux et de saison,
- Conditionner les aides aux particuliers et aux associations à la prise en compte des enjeux du développement durable et de la transition énergétique et écologique,
- Qualité de l'air intérieur (produits d'entretien...),
- Prise en compte des enjeux climat-air-énergie dans la commande publique.

Ce plan d'action et de prévention sera élaboré en 2020, pour une mise en œuvre dès son adoption. La mise en place d'actions simples n'est pas conditionnée à l'adoption de ce plan de gestion et peut être engagée dès que possible.

Maître d'ouvrage :

CCPL

Maître d'œuvre :

CCPL

Partenaires :

SBA

Objectifs opérationnels :

Réduire de 30 % la consommation de papier d'ici 2020 et 40 % d'ici 2024

Réduire de 30 % le volume de déchets collectés issus des services de la CCPL (23 000 L collectés en 2024 hors nouveaux services)

Indicateurs de réalisation :

- Définition d'un programme d'actions
- Mise en œuvre des actions

Indicateurs d'impact :

- Réduction des déchets et polluants
- Economies réalisées

Coût pour la CCPL :

40 000 € sur 5 ans (0,2 ETP d'animation), hors gains économiques réalisés dans le cadre des actions

2019

2020

2021

2022

2023

2024

x €

8 000 €

8 000 €

8 000 €

8 000 €

8 000 €

Calendrier :

Plan d'actions et de prévention : 2020

Mise en œuvre 2020 à 2024

Chiffre(s) clé(s) diagnostic :

POURSUIVRE LES DÉMARCHES D'ÉCO-EXEMPLARITÉ DU SBA ET DE SES ADHÉRENTS

N° 1-4

↘ GES

×

↗ Qualité Air

↘ Conso énergie

×

↗ EnR

Adaptation

Axe stratégique

Assurer l'exemplarité des collectivités

De par leur position vis-à-vis des usagers et administrés, les collectivités ont un rôle d'éco-exemplarité à jouer. Mettre en œuvre les conseils prodigués reste un moyen très efficace de susciter l'adhésion de la population et de modifier ainsi les comportements et habitudes.

Le SBA développe des actions éco-exemplaires en interne (compostage, lombricompostage, panneaux solaires thermiques, achat de véhicules électriques, au GNV alimentés par une unité de méthanisation, à hydrogène, réalisation et actualisation du bilan carbone®, travail sur les achats durables, protection de la biodiversité (aménagements pour le sonneur à ventre jaune sur l'ancien site d'enfouissement de Culhat, réflexions sur la mise en place d'un verger conservatoire sur le futur pôle de valorisation de Lezoux...), etc.) et accompagne les collectivités adhérentes dans la mise en place d'actions éco-exemplaires (réduction, tri...).

Concernant les achats, s'ils sont générateurs de déchets, ils représentent également un gisement à fort potentiel de prévention. La demande orientant l'offre, une politique d'achats écoresponsables permet également d'inciter et de structurer l'offre de produits et services vertueux.

Le SBA souhaite également s'inscrire dans la démarche de labellisation des collectivités contribuant au développement de l'économie circulaire (Label élaboré par l'ADEME ; le SBA parmi les 8 collectivités françaises à tester ce label en 2018).

Maître d'ouvrage :

SBA

Maître d'œuvre :

SBA

Partenaires :

EPCI, communes

Objectifs opérationnels :

- Acquisition de 15 véhicules GNV (collecte) d'ici 2024
- Acquisition de véhicules électriques et d'un véhicule utilitaire hydrogène

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de véhicules achetés par type d'énergie
- Nombre de collectivités accompagnées
- Nombre et type d'achats modifiés pour être plus durables

Indicateurs d'impact :

- Emissions de GES évitées
- Consommation d'énergie évitée

Coût (pour la CCPL) :

0 €

2019

2020

2021

2022

2023

2024

- €

- €

- €

- €

- €

- €

Calendrier :

2018 à 2024

Chiffre(s) clé(s) diagnostic :

Le secteur des transports routier pèse pour 37 % des consommations (168 GWh) et 28 % des émissions de gaz à effet de serre (42 kteqCO₂/an)

ASSURER LA RÉNOVATION THERMIQUE DES LOGEMENTS COMMUNAUX

N° 1-5

↘ GES

×

↗ Qualité Air

×

↘ Conso énergie

×

↗ EnR

Adaptation

×

Axe stratégique

Assurer l'exemplarité des collectivités

Contexte :

La communauté de communes Plaine Limagne dénombre pas moins d'une centaine de logements communaux, souvent aménagés au-dessus des mairies ou dans d'anciennes écoles. Anciens logements de fonction la plupart du temps, ces logements servent aussi à répondre à des besoins urgents de logement.

Il n'existe pas à ce jour de diagnostic global sur l'état du parc de logements, notamment sur le plan énergétique. Aussi, conviendrait-il dans un premier temps d'établir un état des lieux de ces logements pour tâcher dans un second de mettre en œuvre un plan de rénovation notamment énergétique pour ceux des logements le nécessitant.

Comment ?

Etape n°1 : réalisation d'un diagnostic thermique des logements communaux

Par un marché public en groupement de commande, un diagnostic peut être lancé à l'échelle des 25 communes afin de connaître précisément l'état des logements (notamment sur l'aspect thermique) et de recenser les travaux à réaliser par ordre de priorité.

Etape n°2 : définition d'un programme de travaux de rénovation thermique des logements communaux

Les communes disposeront de tous les outils pour définir leur programme de rénovation 2020-2024 ou 2025-2030 et mobiliser les subventions publiques possibles.

Maître d'ouvrage :

Communes, CCPL

Maître d'œuvre :

Communes, BET

Partenaires :

CCPL, Aduhme

Objectifs opérationnels :

Disposer de logements communaux performants pour proposer des solutions d'hébergement adaptées, confortables et peu onéreuses pour les locataires, notamment ceux faisant face à une situation d'urgence.

Indicateurs de réalisation :

- Réalisation du diagnostic global
- Approbation par les communes d'un programme d'investissement

Indicateurs d'impact :

- Nombre de logement réhabilités
- Gain énergétique estimé (kWh/an, équivalent monétaire)

Coût (pour les communes) :

390 000 € (diagnostic et travaux)

Moyens humains (marchés publics...) – 0,03 ETP (1 500 €/an)

2019

2020

2021

2022

2023

2024

- €

51 500 €

41 500 €

81 500 €

101 500 €

121 500 €

Calendrier :

Diagnostic mutualisé : 50 000 € (soit 500 € par logement)

Rénovation thermique : 20 000 € par logement

Chiffre(s) clé(s) diagnostic :

Le secteur tertiaire pèse pour 6 % des consommations (33 GWh) et 3 % des consommations (5 kteqCO₂/an)

FORMER POUR FACILITER LA SURVEILLANCE ET L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DANS LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

N° 1-6

↘ GES

↗ Qualité Air

×

↘ Conso énergie

↗ EnR

Adaptation

Axe stratégique

Assurer l'exemplarité des collectivités

Contexte :

La loi portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible (articles L. 221-8 et R. 221-30 et suivants du code de l'environnement). Les établissements concernés sont notamment ceux accueillant des enfants :

- les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans (crèches, haltes garderies...);
- les accueils de loisirs ;
- les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du premier et du second degré (écoles maternelles, élémentaires, collèges, lycées...).

Le décret n°2015-1000 du 17 août 2015 a fixé les échéances suivantes :

- 1^{er} janvier 2018 pour les écoles maternelles, élémentaires et crèches ;
- 1^{er} janvier 2020 pour les accueils de loisirs et les établissements d'enseignement du second degré ;
- 1^{er} janvier 2023 pour les autres établissements.

Les enfants peuvent en effet être exposés dans les écoles et les lieux d'accueil, à plusieurs polluants émis par le mobilier, les peintures et autres vernis, les produits d'entretien et les fournitures scolaires... Les concentrations en polluants mesurées dans l'air des écoles peuvent être parfois plus élevées que dans d'autres lieux de vie, du fait aussi de la densité d'occupation des locaux et d'un renouvellement de l'air souvent insuffisant.

L'Accompagnement départemental propose une formation pour qu'un autodiagnostic soit réalisé par les soins des collectivités concernées elles-mêmes (agents de la collectivité voire élus). Cette formation sera assurée par ATMO Auvergne-Rhône-Alpes et couverte financièrement par l'Aduhme.

Maître d'ouvrage :

Aduhme

Maître d'œuvre :

ATMO Auvergne-Rhône-Alpes

Partenaires :

CCPL

Objectifs opérationnels :

Former les agents territoriaux pour la réalisation des autodiagnostic de qualité de l'air et l'identification des solutions d'amélioration.

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de participants
- Nombre d'autodiagnostic réalisés

Indicateurs d'impact :

- Nombre d'actions engagées pour améliorer la qualité de l'air intérieur
- Baisse de la concentration de polluants atmosphériques dans les bâtiments

Coût pour les collectivités :

0 € (coût intégré dans l'adhésion Aduhme)

2019

2020

2021

2022

2023

2024

- €

- €

- €

- €

- €

- €

Calendrier :

Juin 2019 – formation
Automne 2019 – écoles élémentaires, maternelles, crèches, ALSH

Chiffre(s) clé(s) diagnostic :

INTÉGRER L'OPÉRATION COLLECTIVE « SOLAIRE DÔME » À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS LOCALES DU PUY-DE-DÔME

N° 1-7

↘ GES

↗ Qualité Air

↘ Conso énergie

↗ EnR

×

Adaptation

Axe stratégique

Assurer l'exemplarité des collectivités

Contexte : afin de répondre au défi de production d'énergies renouvelables et notamment d'énergie issue de panneaux photovoltaïques en toitures, les collectivités et leurs groupements ont un rôle d'initiateur et d'exemplarité. Elles disposent de nombreux bâtiments (mairies, écoles, salles des fêtes, locaux techniques...) qui peuvent être supports pour la production d'EnR.

SOLAIRE Dôme facilite le passage à l'acte des collectivités dans la mise en œuvre de centrales photovoltaïques en toiture de bâtiments publics via un modèle qui autofinance l'installation et son fonctionnement sur la durée du contrat de vente de l'énergie produite de 20 ans.

Il s'agit de proposer aux collectivités une solution clé en main d'investissement dans une centrale photovoltaïque (9 kWc) de qualité, à implanter en toiture d'un ou plusieurs bâtiments publics, à coût d'investissement accessible (entre 20 et 25 000 € par centrale), qui ne leur coûte rien dans le temps grâce à la vente de la production électrique et pour laquelle l'ingénierie technique et financière sera assurée par l'Aduhme en appui de l'EPCI.

Cette opération collective intègre la grappe d'actions proposée par l'Accompagnement départemental.

Comment ? répartition des rôles entre EPCI, communes membres et Aduhme

o L'EPCI :

- Est sollicité pour recenser les bâtiments publics communautaires et des communes-membres, sur lesquels une analyse d'opportunité pour un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque en toiture (tableur à compléter) peut être lancée (coût nul pour la collectivité) ;
- Joue un rôle mobilisateur auprès des communes de son territoire (session d'information à l'occasion de réunions de conseil communautaire ou de commissions techniques) pour présenter le projet ;
- Lance les marchés de travaux pour retenir les entreprises qui installeront les centrales sur les toitures des bâtiments (pièces de marché rédigées par l'Aduhme) ;
- Mettra à disposition un technicien en capacité d'assurer un 1er niveau de suivi et de réarmement le cas échéant de disjoncteurs liés aux installations. Les techniciens des EPCI bénéficieront d'une formation spécialisée de la part des entreprises réalisant les travaux (formation organisée par l'Aduhme) ;
- Intégrera les données de production photovoltaïque dans le bilan de son PCAET.

o Les communes :

- Participent dans un premier temps, au recensement de l'ensemble des bâtiments dont elles sont propriétaires et pour lesquels une analyse d'opportunité d'implantation d'une centrale photovoltaïque sera réalisée par l'Aduhme (tableur à compléter) ;
- Décident sur la base de l'analyse d'opportunité technico-économique, d'investir - ou non - dans une centrale photovoltaïque en toiture d'un ou plusieurs bâtiments ;
- Réalisent l'investissement en bénéficiant potentiellement d'aides spécifiques en cours de recensement ;
- Facturent annuellement les recettes liées à la vente d'électricité d'origine photovoltaïque.

o L'Aduhme :

- Réalise sur la base du recensement des bâtiments, du cadastre solaire départemental et du logiciel PVGIS les analyses d'opportunité pour faire valoir le potentiel photovoltaïque pour les collectivités s'étant déclarées intéressées en intégrant les aspects notamment techniques, financiers, architecturaux... ;
- Travaille en parallèle avec de potentiels partenaires : ENEDIS pour la question des raccordements électriques au réseau ; un partenaire bancaire pour imaginer des prêts bonifiés ; les ABF pour préciser les attentes architecturales selon les secteurs ; d'éventuels partenaires publics financiers qui pourraient participer au coût des installations ;
- Rencontre les entreprises locales qualifiées (qualiPV et RGE minimum) pour recenser leur intérêt au regard de ce projet (sourcing) et affiner la composition du kit de 9 kWc (panneaux, onduleurs, matériel électrique, système de suivi, maintenance...) ;
- Définit une stratégie de suivi de production des installations sur 20 ans pour assurer et optimiser la rentabilité des systèmes ;
- Apporte son appui technique et administratif à l'EPCI et aux communes tout au long du projet pour aboutir à l'installation et au suivi des centrales photovoltaïques.

Maître d'ouvrage : CCPL/communes	Maître d'œuvre : CCPL Aduhme	Partenaires : Communes CD63 Banques			
Objectifs opérationnels : → Renforcer l'engagement des collectivités dans une démarche de transition énergétique (notamment sur le volet production) pour qu'elles constituent une référence pour leurs administrés et les acteurs du territoire ; → Aider les collectivités notamment celles « obligées PCAET » au sens de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte à passer dans l'opérationnalité en investissant dans des solutions de production d'électricité verte tout en participant globalement à la diversification énergétique du territoire ; → Offrir l'opportunité aux collectivités d'investir dans une opération « blanche » de production d'énergie renouvelable sans peser sur leur budget en disposant d'une recette financière liée à la vente de l'électricité venant couvrir le coût de l'installation et de son fonctionnement sur la base d'un contrat de vente de 20 ans ; → Faire participer les collectivités à une action collective avec une ambition importante (1 MWc soit plus de 110 centrales de 9 kWc) avec une opération clé en main et une grande lisibilité vis-à-vis de partenaires locaux potentiels.					
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de centrales installées 	Indicateurs d'impact : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de kWh renouvelables produits • Volume de CO₂ évités 				
Coût : 250 000 €					
2019	2020	2021	2022	2023	2024
- €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Calendrier : 2019 : recensement des bâtiments publics et lancement des premiers marchés publics. 2020 et suivantes : lancement des marchés et installation.			Chiffre(s) clé(s) diagnostic : Potentiel de production du photovoltaïque sur le territoire de la CCPL à horizon 2030 : 10 GWh (soit +400 %)		

SE MUNIR D'UNE STRATÉGIE D'UNE GESTION ET DE RENOUVELLEMENT DU PARC DE VÉHICULES				N° 1-8	
↘ GES ×	↗ Qualité Air	↘ Conso énergie	↗ EnR	Adaptation	
Axe stratégique	Assurer l'exemplarité des collectivités				
<p>La loi TECV (modifiant l'article L224-7 du code de l'environnement) prévoit pour les collectivités et leurs groupements disposant d'un parc de plus de 20 véhicules automobiles dont le poids total autorisé en charge est inférieur à 3,5 tonnes, acquièrent ou utilisent lors du renouvellement du parc 20 % de véhicules à faibles émissions carbone.</p> <p>Dans le cadre du renouvellement de leur parc de véhicules, les communes et la communauté de communes s'engagent (quelle que soit la taille de leur flotte), à acquérir 1/3 de véhicules à faibles émissions. Cela impliquera également l'aménagement de prises de recharge dans les espaces de parking des véhicules.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Recenser le parc des flottes captives des communes et le caractériser (ancienneté, motorisation, GES) 2) Sobriété : optimiser la gestion du parc, par exemple par une mutualisation des véhicules 3) Renouveler le parc en privilégiant l'acquisition de véhicules à faible émissions (groupements de commandes) 					
Maître d'ouvrage : CCPL Communes		Maître d'œuvre : CCPL (chargé de mission PCAET, agent marchés publics) Communes		Partenaires :	
Objectifs opérationnels : 1/3 de véhicules à faibles émissions lors du renouvellement des parcs, environ 1 véhicule par an à l'échelle de la communauté de communes.					
Indicateurs de réalisation : Nombre de véhicules à faibles émissions acquis.			Indicateurs d'impact : Part du kilométrage réalisé avec des véhicules à faibles émissions Volumes d'émissions de gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques non émis		
Coût : 180 000 € d'acquisition 10 000 € animation /accompagnement (recensement, marchés publics...) – 0,05 ETP / 2 000 € par an					
2019	2020	2021	2022	2023	2024
- €	32 000 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €
Calendrier : Acquisitions échelonnées à partir de 2020 Animation à partir de 2020			Chiffre(s) clé(s) diagnostic : Le secteur des transports routier pèse pour 37 % des consommations (168 GWh) et 28 % des émissions de gaz à effet de serre (42 kteqCO ₂ /an)		

SENSIBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE A LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE ET A L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

N° 1-9

↘ GES

↗ Qualité Air

↘ Conso énergie

X

↗ EnR

Adaptation

Axe stratégique

Assurer l'exemplarité des collectivités

Contexte :

La transition énergétique et écologique des territoires est primordiale pour la pérennité des activités et la qualité de vie de tout un chacun. Cette transition est l'affaire de tous les acteurs d'un territoire : collectivités, entreprises, agriculteurs, associations, habitants / consommateurs...

Comment ?

La CCPL, chef d'orchestre de la transition énergétique et écologique locale, mènera une animation de sensibilisation auprès de tous les acteurs du territoire afin d'inciter chacun à agir dans son quotidien : animations ponctuelles sur le terrain, organisation de manifestations, évènements auprès de publics spécifiques (enfants, consommateurs, producteurs...).

Pour cela, la CCPL s'appuiera notamment sur les grands évènements européens et nationaux tels que la semaine du développement durable, la semaine de la mobilité, la semaine de l'énergie durable. La CCPL pourra mobiliser différents types d'outils d'animation et de sensibilisation (défis, animations ludiques, réunions) en s'appuyant sur les acteurs locaux.

Maître d'ouvrage :

CCPL

Maître d'œuvre :

CCPL

Partenaires :

Aduhme
Pays de Vichy Auvergne

Objectifs opérationnels :

Mobiliser les acteurs pour le développement des actions de transition énergétique et écologique
Accompagner les acteurs dans l'adaptation au changement climatique

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'animations/actions de sensibilisation réalisée sur le territoire
- Nombre de personnes touchées/sensibilisées
- Nombre et typologie des publics ciblés

Indicateurs d'impact :

- Nombre de kWh non consommés
- Volume de teqCO₂ évités

Coût :

Animation (0,2 ETP)

2019

2020

2021

2022

2023

2024

- €

8 000 €

8 000 €

8 500 €

8 500 €

8 500 €

Calendrier :

2020

Chiffre(s) clé(s) diagnostic :

ACCÉLÉRER L'EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE NUIT ET APPUI À LA MISE EN APPLICATION DE LA LOI SUR L'ÉCLAIRAGE DES BÂTIMENTS

N° 1-10

↘ GES

↗ Qualité Air

↘ Conso énergie

×

↗ EnR

Adaptation

Axe stratégique

Assurer l'exemplarité des collectivités

Contexte :

Le secteur de l'éclairage public constitue un axe de travail sur lequel les communes ont énormément travaillé tant en termes d'amélioration de la performance énergétique des points lumineux que de mise en application de solutions de sobriété. Pour autant, des marges de manœuvre existent encore si l'on s'attèle à faire appliquer l'adage « éclairer là où il faut, quand il faut... ».

Les marges de manœuvre : ajustement des puissances souscrites, élimination des points d'éclairage injustifiés, élargissement des plages d'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit, passage en mode « extinction de l'éclairage public en milieu de nuit » (23 communes sur 25 la pratiquent), plan d'amélioration de la performance énergétique de l'ensemble des points lumineux...

Comment ?

Le SIEG 63 gère pour le compte des communes leur éclairage public ; ce sont cependant bien les communes qui paient les factures d'électricité. Il est proposé que le SIEG, au regard de sa connaissance pointue du parc d'éclairage public, établisse un plan global visant à réduire de 30 % la consommation énergétique d'ici 2026. L'ensemble des solutions proposées devront prendre en considération les attentes des élus, leurs *desiderata* tout en proposant des *scenarii* d'évolutions avec des plans d'investissement incluant les charges de fonctionnement.

Maître d'ouvrage :

Communes
CCPL

Maître d'œuvre :

SIEG

Partenaires :

Aduhme

Objectifs opérationnels :

Réduire la consommation énergétique en creux de nuit

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de mâts d'éclairage supprimés
- Nombre d'heures d'éclairage supprimées globalement
- Nombre d'ajustements tarifaires effectués
- Nombre de lampes remplacées par des plus performantes

Indicateurs d'impact :

- Nombre de kWh non consommés
- Volume de teqCO₂ évités

Coût :

Négatif

2019

2020

2021

2022

2023

2024

- €

- €

- €

- €

- €

- €

Calendrier :

Démarrage 2020

Chiffre(s) clé(s) diagnostic :

METTRE EN PLACE UNE PLATEFORME TERRITORIALE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU LOGEMENT PRIVÉ				N° 2-1	
↘ GES X	↗ Qualité Air X	↘ Conso énergie X	↗ EnR X	Adaptation	
Axe stratégique	S'engager dans l'amélioration du bâti et la planification urbaine durable				
<p>Contexte :</p> <p>La loi de transition énergétique pour la croissance verte a instauré le principe de Plateformes Territoriales de la Rénovation Energétique (PTRE) de l'habitat privé à l'échelle des territoires communautaires. Il en existe déjà près d'une trentaine en Auvergne-Rhône-Alpes.</p> <p>Ces plateformes ont pour mission d'accueillir, informer, conseiller et accompagner les ménages tout au long de leur projet de rénovation énergétique de leur logement ; il est vrai que la rénovation d'un logement s'apparente à un véritable parcours du combattant face à la multiplicité des acteurs, des nombreuses démarches administratives, des dispositifs de financements ou d'aide, de la complexité technique du sujet... avec en toile de fond la crainte – parfois compréhensible – des ménages de se faire avoir.</p> <p>Pilotées par les collectivités, ces plateformes interviennent en tiers de confiance pour rassurer les ménages, leur dispenser des informations et conseils neutres et objectifs. Les professionnels qu'elles parviennent à mobiliser (entreprises du bâtiments, maîtres d'œuvre, bureaux d'études, banques) dans des logiques de partenariat, présentent toutes les garanties requises.</p> <p>Avec 8 380 logements sur son territoire, la CCPL n'est pas une échelle pertinente pour la mise en œuvre d'une PTRE. Ces constats étant généralisés dans le Puy-de-Dôme, le Département travaille à la mise en place d'une plateforme à son échelle avec l'appui des EPCI pour son animation.</p> <p>Au-delà du projet départemental, les travaux d'élaboration du PCAET Plaine Limagne ont mis en avant deux axes indispensables d'accompagnement ou d'information à intégrer dans la PTRE ou autre structure déjà existante (type ADIL) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner, dans un souci de neutralité face aux nombreux démarchages d'acteurs privés, les habitants dans les projets d'installation d'EnR dans leur logement, - Créer et diffuser un support unique rassemblant des informations concernant les moyens de construction neuve et performante. 					
Maître d'ouvrage : CD 63		Maître d'œuvre : CD 63, ADIL 63, EPCI		Partenaires : EPCI du Puy-de-Dôme, Aduhme, banques, entreprises du bâtiment, bureaux d'études, maîtres d'œuvre	
Objectifs opérationnels :					
<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner à la rénovation énergétique de 1 000 logements d'ici 2024 (200 par an à compter de 2020), en complément du PIG Habiter mieux • Mutualiser un emploi de technicien réhabilitation au sein de la plateforme (40 000 € annuel) 					
Indicateurs de réalisation :			Indicateurs d'impact :		
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rénovations de logements réalisées 			<ul style="list-style-type: none"> • Economies d'énergie générées • Volume de teqCO₂ évités • Volumes des investissements concédés en € • Nombre d'emplois maintenus sur le territoire ou créés 		
Coût (pour la CCPL) :					
50 000 € (chargé de mission à 50 %, financé par moitié par l'EPCI)					
2019	2020	2021	2022	2023	2024
- €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Calendrier : A compter de 2020.			Chiffre(s) clé(s) diagnostic : Le secteur résidentiel pèse pour 40 % des consommations (179 GWh) et 15 % des consommations (22 kteqCO ₂ /an)		

ETUDIER L'IMPLANTATION DE RÉSEAUX DE CHALEUR

N° 2-2

↘ GES

↗ Qualité Air

↘ Conso énergie

↗ EnR

×

Adaptation

Axe stratégique

S'engager dans l'amélioration du bâti et la planification urbaine durable

Contexte :

Des bourgs de certaines communes de la CCPL disposent d'un niveau de densité thermique qui justifie le principe de réfléchir à l'implantation de réseaux de chaleur. En effet, dès lors que l'on concentre sur un périmètre limité, des besoins de chauffage importants (équipements publics, logements collectifs, maison de retraite...), la légitimité économique d'une production mutualisée de chaleur peut être avérée.

La production mutualisée de chaleur permet des gains intéressants en termes de coûts du kWh final, d'entretien et d'exploitation des systèmes, de réduction des pollutions issues de la combustion, le choix d'une ressource énergétique renouvelable (biomasse généralement...).

Pour s'assurer de ce potentiel, il est nécessaire d'étudier les densités thermiques des bourgs ; les communes disposent déjà d'une très bonne connaissance du profil énergétique de leur patrimoine, ce qui permet d'avoir un premier faisceau d'indices.

Comment ?

- Faire pré-identifier par l'Aduhme les bourgs qui, sur la base de la connaissance des profils énergétiques des bâtiments communaux, peuvent présenter un potentiel intéressant en matière de production de chaleur ;
- Faire réaliser par l'Aduhme des analyses d'opportunité pour sélectionner au plus 5 zones sur la communauté de communes susceptibles d'accueillir un réseau de chaleur afin de connaître leur potentiel de réalisation.

En cas de potentiel confirmé, la commune concernée pourra envisager la réalisation d'un équipement.

Maître d'ouvrage :

CCPL
Communes

Maître d'œuvre :

Aduhme, pour les études préliminaires de potentiel

Partenaires :

Bailleurs sociaux, EHPAD

Objectifs opérationnels :

Etudier le potentiel de 5 zones pouvant accueillir un réseau de chaleur.

Indicateurs de réalisation :

- Réalisation des 5 études d'opportunité.
- Nombre de réseaux de chaleur créés.

Indicateurs d'impact :

- Nombre de kWh de chaleur produits

Coût :

0 €.

2019

2020

2021

2022

2023

2024

- €

- €

- €

- €

- €

- €

Calendrier :

2020-2021

Chiffre(s) clé(s) diagnostic :

Le chauffage représente 72 % de l'énergie consommée dans le secteur résidentiel notamment.

INTÉGRER LES ENJEUX ÉNERGIE (CLIMAT) DANS LA PLANIFICATION URBAINE

N° 2-3

↘ GES

×

↗ Qualité Air

×

↘ Conso énergie

↗ EnR

Adaptation

×

Axe stratégique

S'engager dans l'amélioration du bâti et la planification urbaine durable

La planification urbaine peut et doit être un outil permettant d'intégrer règlementairement les enjeux climat-air-énergie.

1) Mobilité douce

Si la voiture est indispensable pour 70 % des habitants en zone rurale, la moitié des déplacements réalisés par les ménages font moins de 5 km (source ADEME).

Limiter l'usage de la voiture pour les courts déplacements permet réduire l'emprunte carbone du territoire. Aussi tout aménagement urbain ou aménagement de bourg se doit de prendre en compte la mobilité douce. C'est par des espaces dédiés sécurisés, attractifs et contribuant à l'amélioration du cadre de vie que pourront s'initier les changements de comportement.

La question de la mobilité douce doit donc être posée à l'échelle de ce territoire en zone rurale :

- Schéma des itinéraires de mobilité douce
- Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) thématique au sein du PLUi
- Aménagements de bourgs

2) Aménagements urbains

Par le choix des matériaux (recyclés, à faible empreinte carbone...), l'insertion de clauses environnementales, la déminéralisation de l'espace public (îlots de chaleur).

3) Habitat et déplacements

Un travail mené dans le cadre du programme local de l'habitat devra permettre de favoriser la mobilité résidentielle et notamment favoriser l'utilisation d'habitats adaptés à la taille du ménage afin d'améliorer l'efficacité énergétique par habitant des logements.

La réduction des déplacements pour l'accès aux commerces et services ne pourra être engagée qu'en ayant une action proactive sur le logement vacant au cœur des bourgs.

L'ensemble de ces enjeux peut être inscrit au sein d'une charte de l'aménagement urbain adoptée par les communes.

Maître d'ouvrage :

CCPL (planification)
Communes (déclinaisons)

Maître d'œuvre :

CCPL

Partenaires :

CAUE, DDT

Objectifs opérationnels :

Saisir les outils de planification urbaine pour prendre en compte les enjeux du climat, de l'air et de l'énergie.

Indicateurs de réalisation :

- Outils réglementaires mis en place
- Linéaire de voies de mobilité douces aménagées

Indicateurs d'impact :

- Réduction de la consommation foncière

Coût :

- €

2019

2020

2021

2022

2023

2024

- €

- €

- €

- €

- €

- €

Calendrier :

Durée du PCAET

Chiffre(s) clé(s) diagnostic :

Le résidentiel et le routier représentent ensemble 77 % de l'énergie finale consommée et 44 des émissions de gaz à effet de serre.

(RÉER UNE ANIMATION TERRITORIALE AUTOUR DES MOBILITÉS (NOTAMMENT DOMICILE/TRAVAIL))

N° 3-1

↘ GES

×

↗ Qualité Air

×

↘ Conso énergie

↗ EnR

Adaptation

Axe stratégique

Envisager de nouvelles formes de mobilités

Le territoire de Plaine Limagne est un territoire très dépendant des énergies pour ses déplacements. Base d'habitat pour les salariés des agglomérations voisines, la voiture individuelle (en autosoliste qui plus est) est le principal mode de déplacement.

Le chantier est vaste pour infléchir la tendance actuelle au tout voiture et une première approche par l'animation permettra de toucher l'ensemble des acteurs, d'initier des réflexions et des actions. Cette animation, anticipée par rapport à la loi d'orientation sur les mobilités qui invitera à une prise de compétence par les EPCL, définira une stratégie globale de la mobilité à l'échelle intercommunale et abordera la mobilité à travers divers leviers :

- A l'échelle d'une zone d'activités et des entreprises qui la composent (plans de déplacements des entreprises),
- A l'échelle des établissements scolaires (pédibus, équibus...),
- En favorisant l'usage des trains et valorisant les gares (accessibilité, présence de services...),
- En favorisant le covoiturage (domicile-travail, accès aux accueils de loisirs...),
- En approfondissant la question de la diversification des sources d'énergie (réseaux de recharges de véhicules électriques),
- En sensibilisant aux mobilités douces (faisabilité d'un parc de vélos électriques en location pour tester son usage),
- En sensibilisant les communes pour la prise en compte systématique de la mobilité douce dans leurs projets d'aménagement de bourgs,
- ...

Maître d'ouvrage :

CCPL

Maître d'œuvre :

CCPL (animateur mobilité)

Partenaires :

Entreprises, habitants, associations, communes, Covoiturage Auvergne...

Objectifs opérationnels :

Mettre en œuvre des actions privilégiant le véhicule partagé et la mobilité douce

Indicateurs de réalisation :

- Définition d'une stratégie
- Définition et mise en œuvre d'un programme d'action

Indicateurs d'impact :

Réduction des émissions de GES et de particules fines

Coût :

106 000 € (animation pour 0,5 ETP)

2019

2020

2021

2022

2023

2024

6 000 €

20 000 €

20 000 €

20 000 €

20 000 €

20 000 €

Calendrier :

Démarrage de l'animation à l'automne 2019, pour des premières actions dès 2020 (non chiffrées à ce jour).

Chiffre(s) clé(s) diagnostic :

Le secteur des transports routier pèse pour 37 % des consommations (168 GWh) et 28 % des émissions de gaz à effet de serre (42 kteqCO₂/an)

CRÉER ET ANIMER UN RÉSEAU DE COMMUNES AVEC DES ESPACES DE TRAVAIL PARTAGÉ

N° 3-2

↘ GES

×

↗ Qualité Air

×

↘ Conso énergie

↗ EnR

Adaptation

Axe stratégique

Envisager de nouvelles formes de mobilités

Le transport routier représente 28 % des émissions de GES, dont 59 % pour le transport de personnes. L'une des solutions pour réduire les transports en zone rurale à l'interstice entre plusieurs agglomérations et le développement du télétravail.

Des communes se sont déjà lancées dans l'aménagement d'espaces de travail partagé (coworking), à l'instar de Thuret, au sein de la mairie ; d'autres communes envisagent des aménagements de ce type à moyen terme, tout comme la communauté de communes au sein du Fab'Limagne.

Outre la limitation des déplacements, les espaces de travail partagé sont aussi un vecteur de synergies entre acteurs locaux.

A terme, il semble indispensable de mettre en réseau les espaces de travail partagé, d'animer ce réseau, de communiquer sur les offres existantes...

Maître d'ouvrage :

CCPL

Maître d'œuvre :

CCPL (Direction du numérique ; chargé de mission économie)

Partenaires :

Communes

Objectifs opérationnels :

Aménager des espaces partagés de télétravail (*a minima* sur les 3 bourgs-centres)
Communiquer et créer du lien entre les espaces de télétravail pour un usage optimal

Indicateurs de réalisation :

Aménagement d'espaces de télétravail

Indicateurs d'impact :

Kilomètres évités.

Coût :

0 €

Temps d'animation interne (chargé de mission PCAET, Direction numérique et/ou Economie)

2019

2020

2021

2022

2023

2024

- €

- €

- €

- €

- €

- €

Calendrier :

Mise en place à compter de 2020 (sous réserve de création d'espace de travail partagé).

Chiffre(s) clé(s) diagnostic :

Le secteur des transports routier pèse pour 37 % des consommations (168 GWh) et 28 % des émissions de gaz à effet de serre (42 kteqCO₂/an)

REDUIRE LES QUANTITES DE BIODECHETS COLLECTES ET VALORISER LES DECHETS VERTS ET ALIMENTAIRES RESIDUELS

N° 4-1

↘ GES

×

↗ Qualité Air

↘ Conso énergie

×

↗ EnR

Adaptation

Axe stratégique

Développer une économie de proximité

Les biodéchets représentent une part non négligeable des déchets produits sur le territoire du Syndicat du Bois de l'Aumône. En 2018, les déchets alimentaires représentaient 25 % des ordures ménagères résiduelles, tandis que 15 % de la totalité des déchets collectés sur le territoire étaient des déchets verts.

Les biodéchets possèdent une valeur énergétique et agronomique intéressante. Leur valorisation permet un retour au sol des éléments fertilisants, bouclant ainsi la boucle en amendant les futures cultures.

Des actions sont mises en œuvre sur le territoire afin de réduire les quantités de biodéchets collectés et de valoriser les déchets verts ou alimentaires restants :

- Réaliser un Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) à horizon 2024 s'inscrivant dans celui du VALTOM (2019)
- Mettre en place des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire (particuliers et gros producteurs) : accompagnement d'établissements avec restauration collective (EHPAD, établissements scolaires...),
- Développer le compostage de proximité (individuel, de quartier, en pied d'immeuble...),
- Promouvoir les autres techniques d'évitement des biodéchets (poules, lombricompostage...),
- Proposer le prêt de broyeur aux collectivités
- Sensibiliser les usagers au jardinage au naturel
- Suivre et participer au programme Organ'icité initié par le VALTOM, notamment la démarche initiée sur Plaine Limagne en 2019
- Mise en place d'une collecte de déchets alimentaires pour les professionnels (2016) en vue de leur méthanisation
- Test (sur deux communes de Mond'Arverme) de la collecte des déchets alimentaires des particuliers en 2019
- Suivre le développement des unités de méthanisation du territoire

Maître d'ouvrage :

SBA

Maître d'œuvre :

SBA

Partenaires :

EPCI, communes, VALTOM, ADEME, Région AURA, etc.

Objectifs opérationnels :

- Proposer une solution de tri à la source des déchets alimentaires à chaque usager avant 2024
- - 9 kg/hab de gaspillage alimentaire d'ici 2024
- - 50 % de déchets alimentaires dans les ordures ménagères résiduelles (OMR) d'ici 2024
- - 12 % de déchets verts dans les déchèteries d'ici 2024

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de professionnels collectés
- Nombre de composteurs collectifs installés
- Nombre d'établissements accompagnés

Indicateurs d'impact :

- Quantité de déchets alimentaires collectés
- Quantité de déchets verts collectés

Coût (pour la CCPL) :

0 €

2019

2020

2021

2022

2023

2024

- €

- €

- €

- €

- €

- €

Calendrier :

2019 à 2024 (depuis 2016)

Chiffre(s) clé(s) diagnostic :

SENSIBILISER LES ENTREPRISES ET DÉVELOPPER LES DÉMARCHES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

N° 4-2

↘ GES

×

↗ Qualité Air

↘ Conso énergie

×

↗ EnR

Adaptation

Axe stratégique

Développer une économie de proximité

La production de déchets des entreprises peut être importante en quantité comme en diversité. Leur gestion, mais aussi les pertes matières dans le cas des entreprises de production, représentent des coûts mais aussi un impact environnemental non négligeable.

Les déchets du BTP, quant à eux, représentent près des $\frac{3}{4}$ des déchets produits en France.

Le SBA met en œuvre des actions permettant de sensibiliser les entreprises à l'économie circulaire, et donc à la réduction et la valorisation des déchets :

- Développer des démarches d'écologie industrielle et territoriale dans le cadre du contrat d'objectifs déchet et économie circulaire signé entre l'ADEME et le SBA,
- Animer un groupe de travail « entreprises » visant à partager les connaissances entre acteurs et à proposer un accompagnement efficace aux porteurs de projet et entreprises,
- Promouvoir l'intégration de critères environnementaux et/ou d'écoconception dans la politique d'achat des entreprises,
- Sensibiliser les professionnels du territoire à la réduction des déchets du BTP (réemploi, écoconception...),
- Intégrer des critères de gestion des déchets dans les marchés publics de construction/rénovation, etc.

Maître d'ouvrage :

SBA

Maître d'œuvre :

SBA
Macéo
CCPL

Partenaires :

Macéo, Ademe, CCI, CMA, Valtom, FFB, CAPEB, SRBTP, Cerema, FRTP, Région AURA, EPCI, etc.

Objectifs opérationnels :

- Lancer 3 démarches d'écologie industrielle et territoriale d'ici fin 2019
- Mettre en place des actions multi-partenariales permettant de sensibiliser et/ou d'accompagner les entreprises dans leur projet d'économie circulaire
- Réduire le volume de déchets incinérés, enfouis ou brûlés pouvant faire l'objet d'un autre usage.

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de démarches EIT mises en œuvre
- Nombre d'actions multi-partenariales mises en place

Indicateurs d'impact :

- Nombre d'entreprises ayant engagé une action d'économie circulaire ou de réduction des déchets

Coût (pour la CCPL) :

0 €

2019

2020

2021

2022

2023

2024

- €

- €

- €

- €

- €

- €

Calendrier :

2018 à 2024.

Chiffre(s) clé(s) diagnostic :

Le secteur de l'industrie pèse pour 6 % des consommations (127 GWh) et 4 % des émissions de gaz à effet de serre (6 kteqCO₂/an)

POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

N° 4-3

↘ GES
X

↗ Qualité Air

↘ Conso énergie
X

↗ EnR

Adaptation

Axe stratégique

Développer une économie de proximité

Le premier plan local de prévention des déchets du Syndicat du Bois de l'Aumône, mené de 2011 à 2016, a permis de réduire de 9 % les ordures ménagères et assimilés, alors que l'objectif de départ était de 7 %. Face à ce succès, les élus ont souhaité poursuivre et amplifier cette démarche de prévention à destination des usagers du SBA. Ainsi, le SBA a signé un Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) avec l'ADEME en 2017, pour une durée de 3 ans. Fin 2019, le SBA va élaborer un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) afin de maintenir les actions en place et d'en développer de nouvelles.

ACTIONS D'EVITEMENT :

Soutenir les projets de recyclerie et développer le réemploi,
Réduire les imprimés non sollicités : promotion et diffusion de stops-pub,
Promouvoir les produits durables et limiter les produits jetables,
Promouvoir les produits d'hygiène lavables (projets couches lavables notamment),

SENSIBILISER LE PUBLIC :

Soutenir les manifestations écoresponsables,
Poursuivre le programme d'animations scolaires,
Réaliser des actions à destination du grand public,
Organiser des actions lors des grands évènements annuels (SEDD, SERD, Semaine internationale du compostage) : salon 0 déchet par exemple,
Informier et sensibiliser le public sur la prévention des déchets et promouvoir les actions du SBA,
Sensibiliser les usagers à la nocivité des déchets (Phytosanitaire, déchets dangereux).

ETUDIER LA MISE EN PLACE D' ACTIONS DANS DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES :

Prêt de matériel (outils, appareils à raclette ou autres équipements d'usage ponctuel...) en lien avec le projet de médiathèque à Randan
Repair café en partenariat avec le Fab'Limagne à Maringues

Maître d'ouvrage :

SBA

Maître d'œuvre :

SBA

Partenaires :

EPCI, Ent'remise, les Mains Ouvertes, le Relais, associations, etc.

Objectifs opérationnels :

- Réduire la production de déchets collectés par le SBA
- Sensibiliser les usagers du territoire à la prévention des déchets, à l'économie circulaire, et donc au développement durable

Indicateurs de réalisation :

- Taux d'équipement des BAL en Stop pub
- Nombre de structures accompagnées (associations et classes)

Indicateurs d'impact :

- Tonnage réemploi
- Evolution des tonnages d'OMr (Ordures Ménagères résiduelles)
- Evolution des tonnages de collecte sélective

Coût (pour la CCPL) :

0 €

2019	2020	2021	2022	2023	2024
- €	- €	- €	- €	- €	- €

Calendrier :

2018 à 2024.

Chiffre(s) clé(s) diagnostic :

DÉVELOPPER LES FILIÈRES ALIMENTAIRES DE CIRCUITS COURTS ET DE PROXIMITÉ

N° 4-4

↘ GES
X

↗ Qualité Air

↘ Conso énergie
X

↗ EnR

Adaptation

Axe stratégique

Développer une économie de proximité

L'alimentation est aujourd'hui un fort vecteur de transport, ou les fruits, les légumes ou autres aliments peuvent parcourir des milliers de kilomètres avant d'arriver dans les assiettes.

Le développement des circuits courts et de proximité permet de limiter les transports inutiles de productions alimentaires, tout en rapprochant les usagers des producteurs.

Deux structures se chargent aujourd'hui de développer les circuits courts et de proximité, il s'agit de Bio 63, association de l'agriculture biologique dans le Puy-de-Dôme, pour les productions issues de l'agriculture biologique, et la chambre d'agriculture, pour les productions non biologiques.

En outre, des outils existent pour favoriser l'utilisation de circuits courts et de proximité dans la restauration collective :

- la plateforme Agrilocal pour les collectivités portant leur restauration scolaire,
- ou l'utilisation de clauses dans les marchés publics de restauration scolaire lorsque la commune ne réalise pas le service en régie.

Par ailleurs, la loi Egalim prévoit qu'au plus tard le 1^{er} janvier 2022, les repas servis dans les restaurants collectifs dont les personnes morales de droit public ont la charge comprennent une part au moins égale, en valeur, à 50 % de produits répondant à des critères de qualité, et à 20 % de produits issus de l'agriculture biologique.

Un accompagnement des communes et autres acteurs publics concernés sera mis en place afin de les permettre de répondre à ces objectifs.

Maître d'ouvrage :

Bio 63
Chambre d'agriculture 63
Communes

Maître d'œuvre :

Bio 63
Chambre d'agriculture 63
CCPL

Partenaires :

Exploitants agricoles
Communes

Objectifs opérationnels :

- 50 % de production locale dans l'assiette en restauration collective dont 20 % de produits biologiques sur la totalité des achats
- Développer les circuits de proximité sur le territoire (vente chez le producteur, AMAP...) et conforter ceux existants

Indicateurs de réalisation :

Offre de proximité
Evolution de la part de produits bio et locaux (en valeur)
Nombres de producteurs impliqués sur les circuits courts et de proximité

Indicateurs d'impact :

Développement des surfaces cultivées en agriculture biologique
Réduction du tonnage de produits phytosanitaires vendus

Coût :

Ingénierie en marchés publics par la CCPL (0,05 ETP) pour un modèle de cahier des charges et accompagnement des communes.

Accompagnement : coût non défini

2019

2020

2021

2022

2023

2024

- €

- €

- €

- €

- €

- €

Calendrier :

2019-2024
Accompagnement : 2020-2021

Chiffre(s) clé(s) diagnostic :

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA MÉTHANISATION

N° 4-5

↘ GES

↗ Qualité Air

↘ Conso énergie

↗ EnR

×

Adaptation

Axe stratégique

Développer une économie de proximité

La méthanisation est le principal gisement potentiel pour la production d'énergie renouvelable sur le territoire, grâce notamment aux déchets organiques de cultures et aux cultures intermédiaires.

Cependant, les acteurs du territoire et partenaires s'accordent sur la non pertinence d'un équipement à caractère industriel dont le modèle serait contraire aux objectifs du PCAET.

1) Sensibilisation, acculturation

Visite d'une installation « à taille humaine » en zone rurale, retour d'expérience...

2) Etude de faisabilité et d'opportunité

Réalisation d'une étude permettant de détecter de manière plus précise le potentiel méthanogène du territoire, la pérennité d'une unité, les concurrences éventuelles avec d'autres usages...

Cette étude sera portée par des exploitants ou groupes d'exploitants agricoles volontaires

Maître d'ouvrage :

A définir (organisation de visite)

Exploitants agricoles (étude)

Maître d'œuvre :

Non identifié

Partenaires :

ADEME (financement de l'étude)

Chambre d'agriculture

GRDF

CCPL

Objectifs opérationnels :

Connaître précisément le potentiel de méthanisation et sa faisabilité en Limagne

Indicateurs de réalisation :

Visite de site

Rendu d'étude

Indicateurs d'impact :

Coût :

10 000 €

2019

2020

2021

2022

2023

2024

- €

- €

10 000 €

- €

- €

- €

Calendrier :

2020-2021

Chiffre(s) clé(s) diagnostic :

Le potentiel de production d'énergie par la méthanisation est estimée à 10 GWh

METTRE EN PLACE UNE CELLULE COMMUNAUTAIRE D'OBSERVATION ET D'APPUI AUX PROJETS DE PRODUCTION DE CHALEUR ET D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLES				N° 4-6	
↘ GES	↗ Qualité Air	↘ Conso énergie	↗ EnR X	Adaptation	
Axe stratégique	Développer une économie de proximité				
<p>Contexte : la transition énergétique repose sur plusieurs piliers indissociables à savoir sobriété, efficacité et diversification énergétiques. Le diagnostic territorial du PCAET réalisé par l'Aduhme a permis d'identifier un certain nombre de potentialités en termes de production d'énergie renouvelable que ce soit de l'éolien, du photovoltaïque au sol, de la géothermie profonde ou bien même de la méthanisation.</p> <p>A ce jour, la CCPL n'a pas les moyens de porter le développement de telles filières qui est souvent assuré par des industriels qui voient en l'exploitation de ces ressources énergétiques, des sources de profit intéressant.</p> <p>Pour autant, l'intercommunalité ne souhaite pas rester en marge du développement territorial de ces filières et a le projet d'y participer en observateur, en prescripteur... pour en faciliter le démarrage ou en limiter les dérives qui pourraient s'avérer impactantes pour le territoire de la CCPL.</p> <p>Ces « contributions extérieures » à la production d'énergie portées par des privés permettront au territoire de la CCPL de se positionner sur les voies de la diversification énergétique et de tâcher d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre du PCAET.</p> <p>Comment ? constituer une cellule d'observation et d'appui communautaire pour des projets de centrales de production de chaleur et d'électricité renouvelables (éolien, PV au sol, géothermie profonde, voire méthanisation...). Cette cellule composée d'élus, d'agents des collectivités voire d'acteurs territoriaux pourront bénéficier de l'appui d'experts pour suivre, analyser ces projets de productions, voire émettre un avis final sur la réalisation.</p> <p>Cette cellule pourra de même bénéficier de formations techniques pour comprendre les enjeux de chaque filière voire de solliciter l'appui des habitants du territoire.</p>					
Maître d'ouvrage : CCPL et communes		Maître d'œuvre : Acteurs privés		Partenaires : CCPL, communes, Aduhme, DDT, ADEME, CEN, ENEDIS et RTE, GRDF et GRT Gaz	
Objectifs opérationnels : Participer à la production d'énergie renouvelable à l'échelle du territoire en fixant un cadre de développement					
Indicateurs de réalisation : Définition des secteurs à potentiel et secteurs sans potentiels			Indicateurs d'impact :		
Coût : 15 000 €					
2019	2020	2021	2022	2023	2024
- €	15 000 €	- €	- €	- €	- €
Calendrier : 2020			Chiffre(s) clé(s) diagnostic : Le potentiel de production supplémentaire d'EnR est estimé à 42 GWh (+ 135 %) dont + 15 GWh de chaleur et + 27 GWh d'électricité		

DÉVELOPPER ET VALORISER LES HAIES ET PLANTATIONS D'ARBRES

N° 5-1

↘ GES
X

↗ Qualité Air

↘ Conso énergie

↗ EnR

Adaptation
X

Axe stratégique

S'adapter aux enjeux climatiques

Les aménagements fonciers réalisés ces dernières décennies sur les terres de grande culture en Limagne ont impliqué l'arasement des haies bocagères afin d'en permettre l'usage optimal.

Cependant, avec la disparition des haies et plus généralement de l'arbre, les sols sont davantage soumis aux aléas climatiques (érosion des sols, assèchement, perte de biodiversité, évapotranspiration des cours d'eau...).

L'implantation de nouvelles haies, d'arbres champêtres, voire le développement de l'agroforesterie permettrait une plus grande adaptation au changement climatique et générerait une nouvelle offre de bois-énergie.

1) Réalisation d'un diagnostic du bocage en Plaine Limagne

Caractérisation des différentes typologies du bocage existant et du linéaire total présent

Détermination de la rotation de coupe

Calcul de la productivité des haies

Définition du potentiel de nouvelles haies et linéaires d'arbres

...

2) Accompagnement des communes ou exploitants agricoles à l'aménagement et/ou à la valorisation et haies bocagères

Suite au diagnostic, les communes et/ou exploitants agricoles pourront être accompagnés

Maître d'ouvrage :

CCPL
Communes

Maître d'œuvre :

Mission haie Auvergne

Partenaires :

Communes
Exploitants agricoles
Conseil départemental

Objectifs opérationnels :

Mieux valoriser les haies existantes et développer le linéaire

Indicateurs de réalisation :

Linéaires de haies plantés
Cubage de bois-énergie valorisé

Indicateurs d'impact :

Séquestration carbone
Volume de plaquettes produit à valoriser en énergie

Coût :

Diagnostic (3 000 € hors subventions)
Plans de gestions communaux (2 000 € l'unité)
Plantation de haies (non chiffrée)

2019

2020

2021

2022

2023

2024

3 000 €

4 000 €

4 000 €

4 000 €

4 000 €

4 000 €

Calendrier :

Diagnostic communautaire à l'automne 2019, suivi de 2 plans de gestion communaux ou d'exploitation par an.

Chiffre(s) clé(s) diagnostic :

La séquestration est estimée à 25 kteqCO₂/an, soit une diminution des émissions totales de 17 %.

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE MOINS CARBONÉE ET ADAPTÉE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE – L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE				N° 5-2	
↘ GES ×	↗ Qualité Air	↘ Conso énergie	↗ EnR	Adaptation ×	
Axe stratégique	S'adapter aux enjeux climatiques				
<p>Contexte :</p> <p>Le premier secteur émetteur de GES est l'agriculture, et notamment l'usage des intrants chimiques dans les grandes cultures.</p> <p>La réduction des émissions de GES passe donc par le développement d'une agriculture moins carbonée.</p> <p>Comment ?</p> <p><u>Volet fiscal :</u></p> <p>Les communes et la CCPL peuvent favoriser le développement de l'agriculture biologique par le biais du levier fiscal. L'article 1395 G du CGI permet d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties les parcelles exploitées en agriculture biologique durant les 5 premières années suivant la première certification.</p> <p><u>Volet accompagnement :</u></p> <p>Le territoire s'appuiera également sur les structures existantes de soutien à l'agriculture biologique pour favoriser l'accompagnement, la sensibilisation, la mise en réseau, la création de filières (chambre d'agriculture, Bio 63...).</p>					
Maître d'ouvrage : CCPL Communes Chambre d'agriculture Bio 63		Maître d'œuvre : CCPL / communes Exploitants agricoles		Partenaires :	
Objectifs opérationnels : Conversion en biologique et en conservation des sols					
Indicateurs de réalisation : Nombre d'installation de nouvelles parcelles en agriculture biologique Nombre d'actions de sensibilisation, accompagnement en faveur de l'agriculture biologique			Indicateurs d'impact : Réduire les émissions de GES d'origine agricole Emissions de GES d'origine agricole		
Coût : Non estimé					
2019	2020	2021	2022	2023	2024
- €	- €	- €	- €	- €	- €
Calendrier : 2019-2024			Chiffre(s) clé(s) diagnostic : Le secteur agricole pèse pour 8 % des consommations (35 GWh) et 49 % des émissions de gaz à effet de serre (72 kteqCO ₂ /an)		

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE MOINS CARBONÉE ET ADAPTÉE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE – LES CHANGEMENTS DES PRATIQUES

N° 5-3

↘ GES

×

↗ Qualité Air

↘ Conso énergie

↗ EnR

Adaptation

×

Axe stratégique

S'adapter aux enjeux climatiques

Contexte :

Le premier secteur émetteur de GES est l'agriculture, et notamment l'usage des intrants chimiques dans les grandes cultures.

La réduction des émissions de GES passe donc par le développement d'une agriculture moins carbonée.

Comment ?

L'agriculture conventionnelle s'engage sur diverses expérimentations visant à réduire l'usage des intrants chimiques : agriculture de précision, agriculture de conservation des sols, pratiques innovantes...

Il s'agira d'encourager et de valoriser les démarches engagées par les exploitants (groupe de travail « Sol » regroupant des collaborateurs de Limagrain, projets accompagnés par le Laboratoire d'innovation territorial Grandes cultures, chambre d'agriculture...)

Maître d'ouvrage :

Exploitants agricoles

Maître d'œuvre :

Exploitants agricoles

Partenaires :

Chambre d'agriculture
Limagrain
LIT

Objectifs opérationnels :

Conversion en biologique et en conservation des sols

Indicateurs de réalisation :

Nombre d'actions engagées pour faire évoluer les pratiques vers un modèle agricole moins intensif

Indicateurs d'impact :

Réduire les émissions de GES d'origine agricole
Emissions de GES d'origine agricole

Coût :

Non estimé

2019

2020

2021

2022

2023

2024

- €

- €

- €

- €

- €

- €

Calendrier :

2019-2024

Chiffre(s) clé(s) diagnostic :

Le secteur agricole pèse pour 8 % des consommations (35 GWh) et 49 % des émissions de gaz à effet de serre (72 kteqCO₂/an)

PRENDRE D'AVANTAGE EN COMPTE LE RISQUE AMBROISIE DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

N° 5-4

↘ GES

↗ Qualité Air

×

↘ Conso énergie

↗ EnR

Adaptation

×

Axe stratégique

S'adapter aux enjeux climatiques

Contexte :

Parmi les espèces envahissantes, l'ambroisie se développe sur le territoire de la CCPL. Cette plante allergène, réduisant la qualité de l'air, doit faire l'objet d'une observation régulière.

Comment ?

- 1) Nommer des référents communaux
- 2) Former les référents communaux et les agents techniques
- 3) Sensibiliser les acteurs du territoire (agriculteurs, habitants)

Maître d'ouvrage :

CCPL
Communes

Maître d'œuvre :

Référents ambroisie

Partenaires :

FREDON
ARS

Objectifs opérationnels :

Contenir le développement de l'ambroisie sur le territoire

Indicateurs de réalisation :

Nombre de référents communaux nommés
Nombre de référents communaux formés
Nombre d'acteurs sensibilisés

Indicateurs d'impact :

Réduction de la surface d'ambroisie sur le territoire
Amélioration de la qualité de l'air

Coût :

0 €

2019

2020

2021

2022

2023

2024

- €

- €

- €

- €

- €

- €

Calendrier :

2020-2024

Chiffre(s) clé(s) diagnostic :

ACTIONS POUR MÉMOIRE

Titre	GES	Air	Ener.	EnR	Adap
Améliorer la performance des systèmes de chauffage hors résidentiel	×	×	×		
Développer les bornes de rechargement rapide	×	×			×
Convertir bus scolaires (département) au GNV	×				
Créer une flotte test de vélos électriques	×	×			
Instaurer des pédibus/équibus	×	×			
Favoriser la mobilité résidentielle			×		
Remettre sur le marché des logements vacants pour libérer le foncier disponible en 'bourg'			×		
Mener des actions de communication, d'information, de sensibilisation auprès des enfants					×
Créer une(de) station(s) charge lente GNV sur une commune en gaz				×	
Conduire une étude de marché identifiant le potentiel du réseau de gaz				×	

Note : les actions de ce programme font, pour certaines d'entre elles, l'objet de points de vigilance dans l'évaluation environnementale stratégique. Les préconisations formulées seront prises en compte dans le cadre de la mise en œuvre des actions.

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES ACTIONS

Axe	N°	Intitulé	Maître d'ouvrage	GES	Air	Energie	EnR	Adapt.
Assurer l'exemplarité des collectivités	1.1	Adopter une charte d'engagement communautaire et communal	CCPL, communes	×	×	×	×	×
	1.2	Se doter d'une ingénierie territoriale neutre sur la performance énergétique du patrimoine public communautaire et communal	CCPL, communes	×	×	×	×	×
	1.3	Faire de plaine Limagne un EPCI exemplaire en termes d'écoresponsabilité	CCPL	×	×	×	×	×
	1.4	Poursuivre les démarches d'éco-exemplarité du SBA et de ses adhérents	SBA, CCPL, communes	×		×		
	1.5	Assurer la Rénovation thermique des logements communaux	Communes	×	×	×		×
	1.6	Former pour faciliter la surveillance et l'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les équipements publics	CCPL, communes		×			
	1.7	Intégrer l'opération collective « solaire Dôme » à destination des collectivités locales du Puy-de-Dôme	CCPL, communes				×	
	1.8	Se munir d'une stratégie d'une gestion et de renouvellement du parc de véhicules	CCPL, communes	×				
	1.9	Sensibiliser les acteurs du territoire à la transition énergétique et écologique et à l'adaptation au changement climatique	CCPL			×		
	1.10	Accélérer l'extinction de l'éclairage public de nuit et appui à la mise en application de la loi sur l'éclairage des bâtiments	CCPL, communes			×		
S'engager dans l'amélioration du bâti et la planification urbaine durable	2.1	Mettre en place une plateforme territoriale de la rénovation énergétique du logement privé	CD 63	×	×	×	×	
	2.2	Etudier l'implantation de réseaux de chaleur	CCPL, communes				×	
	2.3	Intégrer les enjeux énergie climat dans la planification urbaine	CCPL, communes	×	×			×
Envisager de nouvelles formes de mobilités	3.1	Créer une animation territoriale autour des mobilités (notamment domicile/travail)	CCPL	×	×			
	3.2	Créer et animer un réseau de communes avec des espaces de travail partagé	CCPL	×	×			
Développer une économie de proximité	4.1	Réduire les quantités de biodéchets collectes et valoriser les déchets verts et alimentaires résiduels	SBA	×		×		
	4.2	Sensibiliser les entreprises et développer les démarches d'économie circulaire	SBA	×		×		
	4.3	Poursuivre la mise en œuvre d'actions de prévention des déchets	SBA	×		×		
	4.4	Développer les filières alimentaires de circuits courts et de proximité	Bio 63, ch. d'agriculture, CCPL, communes	×		×		
	4.5	Favoriser le développement de la méthanisation	Agriculteurs				×	
	4.6	Mettre en place une cellule communautaire d'observation et d'appui aux projets de production de chaleur et d'électricité renouvelables	CCPL, communes				×	
S'adapter aux enjeux climatiques	5.1	Développer et valoriser les haies et plantations d'arbres	CCPL, communes, agriculteurs	×				×
	5.2	Accompagner le développement d'une agriculture moins carbonée et adaptée au changement climatique – l'agriculture biologique	CCPL, communes, ch. d'agriculture, bio 63	×				×
	5.3	Accompagner le développement d'une agriculture moins carbonée et adaptée au changement climatique – les changements des pratiques	Coopératives, agriculteurs	×				×
	5.4	Prendre davantage en compte le risque ambrosie dans l'aménagement du territoire	CCPL, communes		×			×